



VILLE D'HENRICHEMONT

1 PLACE DE LA MAIRIE

18250 HENRICHEMONT

☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 18 FEVRIER 2025
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
DES VEHICULES
Place de l'église et Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1
- Vu le Code de la route
- Vu le Code de la voirie routière
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter les travaux d'élagage des arbres de la Place de l'église par l'entreprise LPPJ, JOLLET Jérôme, 18220 RIAN, S,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le 27 février 2025 de 8h à 17h30, sur toute la place de l'église et devant les 19, 21, 23 et 25 rue de Bourgogne.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie et le Directeur des Services Techniques, l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250219-2025_02_13ar-AR

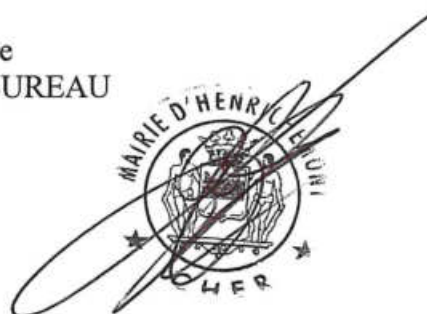
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2025

Publication : 19/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 19.02.2025